

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS

SEANCE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars, le Conseil d'Administration de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Antoine PEREZ, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Béatrice HUEHN, Rénalde MORET, Henri DURUZ, José BORRUEL, Marc KRIEGER, Geneviève PETITJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Nicole GARD.

Procurations –

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL

Mme Geneviève PETITJEAN a reçu procuration de Mme Nicole GARD

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine PEREZ

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : /

Abstention : /

7.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame la Présidente,

PRESENTE au Conseil d'Administration, le compte administratif 2024 du Centre communal d'Action Sociale (CCAS). Puis, elle quitte la séance pour laisser le Conseil d'Administration statuer sur les documents retraçant sa gestion durant l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Rosy CHAMAYOU, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

APPROUVE le compte administratif 2024, qui s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX		SOLDE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés				13 562,27	0,00	13 562,27		13 562,27
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	32 288,65	25 037,73	32 288,65	25 037,73	7 250,92	
TOTAUX	0,00	0,00	32 288,65	38 600,00	32 288,65	38 600,00		6 311,35
Résultats de Clôture		0,00		6 311,35	0,00	6 311,35		6 311,35
Restes à Réaliser					0,00	0,00	0,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	32 288,65	38 600,00	32 288,65	38 600,00		6 311,35
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		6 311,35	0,00	6 311,35		6 311,35

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 doit être affecté pour être repris au budget primitif 2025.

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit **6 311,35 €**, en section de fonctionnement et dit que cette somme sera inscrite au compte 002 du budget primitif 2025.

PRECISE que des écritures de régularisation doivent être inscrites au BP 2025 afin de prendre en compte le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2023 qui n'avait pas été réglé au moment de l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le déficit représentait un montant de 390€ : ainsi, ce montant sera inscrit en dépense de d'investissement au compte 001 et en recette d'investissement au compte 1068.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MARS 2025**

Publié, Affiché ou notifié le :

La Présidente – Catherine BASTARD **26 MARS 2025**



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 mars 2025

La Présidente – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Antoine PEREZ